

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

**3^e Conférence des directeurs
des pêches de la CPS**
(18–23 Août 2003, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 3

Original: Anglais

Évaluation du Programme Pêche hauturière Réponse du Secrétariat général

**Programme Pêche hauturière
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

www.spc.int/oceanfish



Introduction

1. Le Programme Pêche hauturière a fait l'objet d'une évaluation indépendante en septembre 2001, dont les objectifs généraux étaient d'évaluer les résultats du Programme par rapport à ses objectifs, et de permettre la prise de décisions éclairées concernant ses orientations futures, notamment en ce qui concerne les sources de financement externes. L'équipe chargée de l'évaluation était composée de M. Moses Amos, Directeur des pêches, Ministère de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et du service de la quarantaine et de l'inspection de Vanuatu (chef d'équipe), de M. Robert Ferraris, de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), et de M. James Joseph, expert-conseil et ancien directeur de la Commission inter-américaine du thon des tropiques.

Réponse globale à l'évaluation

2. L'exercice a porté sur quatre sujets distincts :

- Évaluation des aspects scientifiques et techniques du Programme Pêche hauturière
- Évaluation des rapports entre le Programme et les États et territoires insulaires océaniques membres de la CPS
- Évaluation de l'administration et de la gestion du Programme
- Stratégies et priorités proposées pour le Programme

3. L'évaluation a mis clairement en évidence l'excellence technique et scientifique du Programme Pêche hauturière, qu'elle qualifie de « grande réussite », concluant que le Programme est un « organisme exemplaire, reconnu à l'échelle mondiale pour sa compétence et son leadership en matière d'évaluation et de gestion des pêches ». De plus, l'évaluation a observé que les stratégies et les priorités établies par le Programme favorisent la réalisation de ses objectifs, et que la mise en œuvre de son programme de travail est techniquement saine. Bien entendu, ces conclusions sont accueillies favorablement par le Secrétariat général, qui les accepte sans réserves.

4. En ce qui concerne les États et territoires insulaires océaniques et leurs rapports avec le Programme, l'évaluation a révélé qu'il sera difficile pour la plupart d'entre eux de s'acquitter de leurs obligations internationales relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de gestion scientifiquement valables sans l'aide du Programme. Elle a permis de conclure que ce dernier dispense des « produits scientifiques bien adaptés et de haute qualité qui répondent aux besoins de la plupart, voire de l'ensemble des États et territoires insulaires océaniques ». L'évaluation fait remarquer que l'utilisation efficace de ces services par les États et territoires insulaires océaniques est restreinte par les moyens limités dont ils disposent, et elle a proposé que le renforcement des capacités fasse partie des futures stratégies du Programme. Le Secrétariat général est d'accord avec ces observations, notamment en ce qui concerne la nécessité d'assurer le renforcement des capacités nationales. Ce besoin a été reconnu dans le Plan stratégique du Programme pour la période 2003-2005 (document d'information 2 de la Troisième Conférence des directeurs des pêches), en particulier dans les résultats escomptés 2.4 et 2.5.

5. En matière d'administration et de gestion, le Programme a reçu de bonnes notes de la part de l'équipe chargée de l'évaluation et des représentants des États et territoires interrogés. Toutefois, le financement statutaire dont bénéficie le Programme demeure faible (il se limite aux coûts salariaux et connexes liés au poste de directeur du Programme ainsi qu'à des dépenses limitées au titre des déplacements et du soutien informatique), ce qui constitue une source de préoccupation pour les États et territoires membres. Ces derniers estiment, en effet, que ce facteur pourrait rendre le Programme moins sensible à leurs besoins et nuire à la continuité de certaines de ses activités clés, notamment dans les domaines de la statistique et du suivi. Le Secrétariat général fait observer que de nouveaux arrangements pris avec l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande concernant le financement des programmes lui offrent un degré accru de souplesse et de certitude quant aux concours que nécessitent les activités clés du Programme. En 2003, environ 28 pour cent du budget du Programme (qui s'établit à quelque 3,5 millions d'unités) sont financés par des fonds statutaires et des fonds affectés aux programmes, ce qui lui offre davantage de garanties quant à la poursuite de ses activités clés et plus de souplesse pour répondre aux besoins des États et territoires insulaires océaniques.

6. L'équipe chargée de l'évaluation a fait un certain nombre de recommandations concernant les futures stratégies et priorités du Programme. Ces recommandations et d'autres plus précises ainsi que la réponse fournie par le Secrétariat général figurent dans la section qui suit.

Réponse du secrétariat général aux recommandations issues de l'évaluation du programme pêche hauturière

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
Collecte des données	
1. Il convient de déterminer les taux de couverture des données fournies par les observateurs qui permettent d'assurer un échantillonnage adéquat des diverses pêcheries. De plus, il faudrait obtenir un financement pour élargir le programme d'observateurs de manière à maintenir le niveau d'échantillonnage requis.	On a récemment entrepris une analyse des taux de couverture des données fournies par les observateurs pour estimer les taux de capture des espèces ciblées et non ciblées pour une catégorie de navires (palangriers hauturiers pêchant le germon) ¹ . On en élargira prochainement la portée pour englober d'autres flottilles et objectifs d'échantillonnage. Pour augmenter ces taux de couverture de manière générale dans la région, le Programme Pêche hauturière offre un soutien aux programmes d'observateurs nationaux des États et territoires insulaires océaniques (renforcement des capacités, financement opérationnel, coordination, services de validation et de traitement des données). Un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'Union européenne (PROCFish) a été obtenu à cette fin.

¹ <http://www.spc.int/OceanFish/Html/SCTB/SCTB16/SWG-4.pdf>

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
<p>2. Lorsque les prises sont triées en mer et qu'un échantillon représentatif est difficile à obtenir au port, des échantillons doivent être prélevés en mer avant le début des opérations de tri. De plus, on recommande d'élargir le taux de couverture de l'échantillonnage dans le cas des flottilles de senneurs battant un pavillon autre que celui des États-Unis d'Amérique.</p>	<p>Le Secrétariat général reconnaît ce besoin. Grâce au soutien assuré aux programmes d'observateurs nationaux, les taux de couverture des flottilles non étasuniennes augmentent graduellement, bien qu'il reste beaucoup à faire. En définitive, cette question devra être abordée par la nouvelle Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental une fois qu'elle sera devenue opérationnelle.</p>
<p>3. Le Programme Pêche hauturière doit recueillir davantage de données sur place aux Philippines et en Indonésie. Il est nécessaire d'examiner les programmes nationaux de collecte de données sur les prises, d'identifier les principaux ports de débarquement à des fins d'échantillonnage, et de renforcer les capacités des organismes publics appelés à recueillir des données sur leurs flottilles de pêche thonière. Une source possible de financement est le Fonds d'affectation spéciale japonais à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).</p>	<p>La nécessité de recueillir de meilleures données sur le volume et la composition des prises aux Philippines et en Indonésie a été soulignée lors de réunions successives du Comité permanent sur les thonidés et marlins. Toutefois, on peut se demander s'il est approprié que le Programme Pêche hauturière joue un rôle de chef de file dans ce dossier. S'il est vrai que le manque de telles données limite grandement le travail d'évaluation des stocks régionaux effectué par le Programme, il demeure que les Philippines et l'Indonésie ne sont pas membres de la CPS, et le Programme n'a pas de mandat clair pour y entreprendre des activités dans le cadre de son programme de travail. Le Secrétariat général est d'avis que le Programme peut fournir une aide à court terme pour assurer et appuyer le lancement d'activités, mais qu'un soutien à long terme à l'échantillonnage des prises devra être assuré par les États eux-mêmes ou par la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental. À cette fin, le Programme a : i) offert une aide à court terme aux Philippines pour traiter l'arriéré de données d'échantillonnage qu'il utilise directement dans ses évaluations; ii) prévu la possibilité de fournir un appui au lancement de programmes d'échantillonnage dans ces États dans le cadre d'un nouveau projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); et iii) de concert avec des représentants d'autres organismes participant aux travaux du Comité permanent sur les thonidés et marlins et du groupe de coordination scientifique, a porté la question à l'attention de la Conférence préparatoire afin qu'elle l'examine lors de sa prochaine réunion (septembre-octobre 2003 à Rarotonga).</p>
<p>Âge et croissance des thons tropicaux et d'autres espèces</p>	
<p>4. Le Programme Pêche hauturière devrait lancer un programme d'observateurs élargi à bord des palangriers pour échantillonner les petits espadons de manière à déterminer à quel moment se forme le premier anneau de croissance annuel sur l'épine dorsale.</p>	<p>Des travaux précis ont été effectués en collaboration avec le Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) concernant la formation d'anneaux de croissance sur l'épine dorsale des espadons. Un document à ce sujet a été présenté lors de la seizième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins².</p>

² <http://www.spc.int/OceanFish/Html/SCTB/SCTB16/bbrg8.pdf>

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
5. Les méthodes utilisées pour déterminer l'âge des poissons par examen des otolithes devraient être validées par des analystes indépendants pour assurer la crédibilité des données. Il convient d'évaluer le besoin d'effectuer des études sur l'âge et la croissance d'espèces particulières par rapport à celui d'entreprendre d'autres types de travaux, et d'établir les priorités en conséquence.	La validation indépendante des résultats d'examen des otolithes sera régulièrement assurée pour les espèces prioritaires lorsqu'une procédure d'échantillonnage systématique pour la détermination de l'âge sera mise en place. On cherche actuellement des collaborateurs pour permettre l'examen indépendant d'échantillons de la collection existante d'otolithes.
Déterminants environnementaux de la pêche thonière	
6. Les chercheurs du Programme Pêche hauturière devraient consulter les scientifiques de la Commission inter-américaine du thon des tropiques (CIATT) étudiant des questions connexes.	Le Programme Pêche hauturière consulte régulièrement la CIATT sur la plupart des aspects de ses activités de recherche et d'évaluation des stocks. Son personnel participe couramment aux réunions scientifiques de la CIATT, et vice versa. On a récemment mis en œuvre un projet officiel auquel collaborent les chercheurs du Programme et de la CIATT étudiant les liens trophiques qui existent dans l'écosystème du Pacifique tropical.
Évaluation des stocks de marlins	
7. Toute mesure visant à élargir la portée du programme d'observateurs devrait prévoir la collecte de données permettant l'évaluation des stocks de marlins.	Des renseignements nécessaires à l'évaluation des stocks de marlins sont régulièrement recueillis dans le cadre de programmes nationaux d'observateurs, notamment en ce qui concerne la répartition des populations par sexe et par catégories de taille.
Recherche écosystémique	
8. Le Programme Pêche hauturière devrait envisager de confier à des sous-traitants les tâches de préparer et d'analyser certaines données utilisées pour estimer les paramètres servant à la modélisation des écosystèmes.	À ce stade, la collecte et le traitement des échantillons pour le projet sur la dynamique trophique sont effectués à l'interne et par des collaborateurs de l'Université d'Hawaii. Un contrat a été accordé pour l'analyse de ces résultats et d'autres données à l'aide de l'approche ECOPATH/ECOSIM. Il est prévu que d'autres contrats de courte durée seront négociés pour approfondir davantage les modèles des écosystèmes.
Évaluation des stocks	
9. Il convient de réutiliser le modèle applicable au germon du Sud sans les données de marquage pour vérifier les estimations des paramètres. Des données de marquage supplémentaires peuvent y être intégrées une fois qu'elles auront été reçues.	Cette analyse a été effectuée.
10. L'incidence de la pêche pratiquée autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP) sur les stocks de thon jaune devrait être évaluée.	Dans les évaluations des stocks de thon jaune et de thon obèse présentées lors de la seizième réunion du Comité permanent sur les thonidés et marlins en 2003, on a officiellement tenu compte de l'incidence de divers facteurs, notamment de la pêche pratiquée autour des DCP.

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
11. Une expérience de marquage est nécessaire pour résoudre les problèmes liés à l'évaluation des taux d'abondance et de mortalité des stocks de thon jaune.	Lors des deux dernières réunions du Comité permanent sur les thonidés et les marlins, on a souligné qu'il importe de procéder à une vaste campagne de marquage pour toutes les espèces de thonidés afin de réduire les incertitudes dans les évaluations. Le Programme Pêche hauturière a entrepris d'élaborer une proposition pour la conduite d'une telle étude au cours des 12 prochains mois et d'examiner les possibilités de financement.
12. La plus haute priorité doit être accordée à l'évaluation des stocks de thon obèse.	Le Secrétariat général en est conscient. Depuis la tenue de cette évaluation, le Programme Pêche hauturière et ses collaborateurs ont réalisé d'importants progrès en ce qui concerne l'élaboration de méthodes d'évaluation des stocks de thon obèse, tant pour le Pacifique occidental et central que pour l'ensemble du Pacifique tropical.
Élaboration de modèles de simulation pour le mouvement des populations de thonidés	
13. On recommande d'étendre le modèle opérationnel de la population et de la pêcherie de thon jaune à d'autres espèces, et de l'appliquer à l'ensemble du Pacifique tropical.	Le Secrétariat général est d'avis qu'il importe de poursuivre l'élaboration des modèles opérationnels en fonction de besoins précis (notamment pour la planification d'expériences de marquage, l'étude du comportement statistique propre à certains modèles et l'évaluation de stratégies de gestion). Il ne s'agit pas d'un objectif en soi.
Modélisation bioéconomique	
14. L'analyse bioéconomique, activité importante pour les États et territoires insulaires océaniques, devrait reprendre. En particulier, il convient d'examiner les niveaux de production de bonite et leur incidence sur les revenus générés par la vente de licences de pêche.	Le Programme Pêche hauturière collabore à la mise en œuvre d'un nouveau projet de modélisation bioéconomique des pêcheries thonnières financé par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). L'un des objectifs de ce projet est de mettre à jour la version précédente du modèle à partir de nouveaux renseignements sur la biologie de diverses espèces et la dimension économique des pêcheries. Des résultats préliminaires de ces travaux seront présentés à la Troisième Conférence des directeurs des pêches.
Évaluations nationales	
15. L'information contenue dans les rapports d'évaluations nationales devrait être mise à jour périodiquement. Un spécialiste de l'État concerné devrait être détaché auprès du Programme Pêche hauturière au cours de la préparation du rapport afin d'en faciliter la compréhension et d'en orienter le contenu.	Le Programme Pêche hauturière a récemment modifié la présentation de ces rapports, qui portent maintenant le nom de « rapports nationaux sur l'état des pêcheries ». Il s'est fixé comme objectifs (sous réserve des débats qui auront lieu à la Troisième Conférence des directeurs des pêches) de produire de tels rapports ou leurs mises à jour, puis de les soumettre aux processus consultatifs particuliers dont font l'objet les plans nationaux de gestion des thonidés. Le Secrétariat général convient qu'il est nécessaire de prévoir le détachement de personnel national pour faciliter la préparation des rapports. En fait, une possibilité de détachement est habituellement offerte lors de l'élaboration d'un nouveau rapport. Le détachement de personnel national est également prévu pour l'élaboration des rapports nationaux sur les pêcheries qui sont présentés aux réunions du Comité permanent sur les thonidés et marlins.

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
Indicateurs des pêches	
<p>16. L'indice d'habitat pour le thon jaune et le thon obèse utilisé pour ajuster les prises par unité d'effort pour la pêcherie à la palangre du Japon devrait également être appliqué aux pêcheries à la palangre de Taïwan et de la Corée si les données deviennent disponibles.</p>	<p>Actuellement, le Programme Pêche hauturière estime les prises par unité d'effort normalisée et les prises par unité d'effort (PUE) de la flottille japonaise de palangriers uniquement parce qu'il s'agit de la seule flottille pour laquelle il existe des données exhaustives sur la configuration des engins et, par conséquent, sur la profondeur de pêche. On applique ensuite ces estimations à l'ensemble des prises des palangriers afin d'estimer l'effort total « effectif » des palangriers. Il serait souhaitable que les flottilles coréennes et taiwanaises fassent l'objet d'analyses distinctes, mais il est peu probable que des données suffisantes existent pour ces flottilles.</p>
Développement des ressources humaines	
<p>17. Les objectifs du Programme Pêche hauturière demeurent valides. La portée des deux objectifs relatifs aux États et territoires membres devrait être élargie pour englober le développement des ressources humaines de manière à ce que ceux-ci puissent augmenter leur capacité de répondre à leurs besoins nationaux plutôt que de continuer à dépendre du Programme. Le libellé suggéré se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'efficacité de la gestion des pêcheries nationales de thonidés et de marlins par la prestation de renseignements scientifiques, de conseils de gestion, et de formation en matière de gestion et d'utilisation des données et renseignements, à l'échelon national; et • renforcer la capacité de surveillance des stocks de thonidés et de marlins de certains États et territoires insulaires océaniques grâce à l'élaboration et au maintien de systèmes statistiques nationaux sur les pêcheries, et à la prestation de formation en matière de gestion et de vérification des données. 	<p>Le Plan stratégique du Programme Pêche hauturière (2003–2005) tient directement compte de cette recommandation. À partir de l'objectif 2 (<i>Recueillir des données sur la pêche hauturière et apporter un soutien en matière d'analyse de ces données aux services des pêches des États et territoires océaniques et à des organismes régionaux</i>), on y énonce deux résultats escomptés qui ont des retombées dans le domaine du développement des ressources humaines :</p> <p><i>Résultat escompté 2.4 : Renforcement des capacités nationales en gestion de bases de données et en statistique concernant la pêche hauturière, et maintien ou amélioration des liens avec les bases de données régionales.</i> Deux activités sont prévues pour favoriser la réalisation de cet objectif : <i>fournir un soutien technique pour les bases de données nationales sur la pêche thonière; faciliter la production de résumés des données nationales sur la pêche thonière, en prévoyant notamment le détachement de personnel des États et territoires océaniques au Programme Pêche hauturière.</i></p> <p><i>Résultat escompté 2.5 : Amélioration des informations issues de l'échantillonnage au port et de l'observation de la pêche thonière, découlant du renforcement des capacités nationales et régionales.</i> Deux activités sont prévues dans le but précis de renforcer les capacités nationales : <i>fournir une aide technique, notamment en ce qui concerne la formation et la documentation, pour la mise sur pied et la coordination de programmes nationaux d'observateurs et d'échantillonnage au port; élaborer et mettre en œuvre des procédures visant le contrôle de la qualité des données recueillies dans le cadre des programmes nationaux d'observateurs et d'échantillonnage au port.</i></p>

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
<p>18. Le renforcement des capacités nationales devrait constituer l'une des priorités du Programme Pêche hauturière. En consultation avec les divers États et territoires insulaires océaniques, le Programme doit élaborer une stratégie en matière de développement des ressources humaines qui tient compte de ses exigences relatives à la qualité des données et des stratégies nationales de gestion et de mise en valeur des pêcheries de thonidés et de marlins. Le développement des ressources humaines doit être durable, et les États et territoires devront accorder un concours financier à l'autorité nationale en fonction de leurs moyens. L'octroi d'un tel concours sera une condition préalable à toute aide.</p>	<p>Le Secrétariat général convient que le développement des ressources humaines devrait être hautement prioritaire pour le Programme Pêche hauturière. Trois mesures peuvent faciliter la réalisation de cet objectif, mesures qui sont actuellement prises par le Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir des possibilités de recherche aux étudiants d'États et territoires insulaires océaniques inscrits dans un programme d'études supérieures; • faire participer les agents des pêches des États et territoires insulaires océaniques aux travaux de portée nationale du Programme, tels que la préparation des rapports nationaux sur l'état des pêcheries; et • offrir une formation spécialisée en gestion et en analyse des données sur les pêches, et en suivi des ressources halieutiques.
Viabilité	
<p>19. La CPS devrait augmenter les fonds statutaires alloués au Programme Pêche hauturière pour financer les services clés qu'il offre aux États et territoires membres. Les principaux bénéficiaires des ressources en thonidés et en marlins du Pacifique occidental et central sont les pays pratiquant la pêche hauturière ainsi que les États et territoires insulaires océaniques. Ces États et territoires devraient contribuer directement aux études entreprises par le Programme dans le but d'assurer l'exploitation durable des ressources.</p>	<p>Comme mentionné plus haut, la décision prise par d'importants bailleurs de fonds (Australie, France et Nouvelle-Zélande) de privilégier le financement de « programmes » confère un degré accru de souplesse et de certitude à la CPS quant au maintien des services clés du Programme Pêche hauturière. En 2003, le financement statutaire représentait 28 pour cent de l'ensemble du budget du Programme. Les pays pratiquant la pêche hauturière auront peut-être bientôt l'occasion de contribuer à la réalisation de travaux effectués par le Programme qui leur sont profitables, tels que l'évaluation des stocks régionaux. Cela deviendra possible si le Programme, comme il semble probable, commence à offrir des services de gestion des données et d'évaluation des stocks régionaux pour le compte de la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, une fois cet organisme officiellement mis sur pied, avec comme membres les pays pratiquant la pêche hauturière et les États et territoires insulaires océaniques.</p>
<p>20. L'évaluation de l'impact des activités du Programme Pêche hauturière devrait être introduite en tant que mesure de contrôle de la qualité.</p>	<p>Cela se fera dans le cadre de l'évaluation dont fait régulièrement l'objet le Programme par rapport à son Plan stratégique et lors d'évaluations externes auxquelles sont soumis périodiquement le Programme et des projets particuliers.</p>
<p>21. Le Programme Pêche hauturière devrait élaborer une stratégie pour assurer sa viabilité. Un élément clé d'une telle stratégie serait de renforcer le niveau d'expertise et les capacités à l'échelle nationale pour faire en sorte que certaines des responsabilités de base du Programme puissent être transférées aux autorités nationales des États et territoires membres.</p>	<p>Comme indiqué dans les réponses aux recommandations 17 et 18, le Programme Pêche hauturière participe au renforcement des capacités sur plusieurs fronts. Une fois opérationnelle la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, il faudra déterminer quelles responsabilités il est préférable de transférer aux autorités nationales et lesquelles pourraient être remplies de manière plus économique par une organisation régionale, comme la CPS, pour le compte de ses membres.</p>

Recommandation	Réponse du Secrétariat général
Questions intersectorielles	
<p>22. Le personnel du Programme Pêche hauturière devrait consulter l'équipe de la CPS s'intéressant à l'égalité des sexes pour élaborer des stratégies appropriées en vue de l'adoption de politiques portant sur le rôle des hommes et des femmes dans le développement. Des possibilités existent à cet égard quelle que soit la nature des activités du Programme.</p>	<p>Le Programme pêche hauturière est un programme scientifique qui traite principalement de questions de nature technique plutôt que socio-économique. Par conséquent, la plupart du temps, aucune question liée au rôle des hommes et des femmes dans le développement ne survient au cours de l'exécution de son programme de travail, exception faite du domaine de la formation. Dans la mesure du possible, le Programme encourage la participation des femmes aux cours nationaux et régionaux portant sur l'observation et l'échantillonnage au port. Toutefois, la décision finale concernant la participation aux cours nationaux et régionaux incombe habituellement aux services des pêches des États et territoires membres eux-mêmes, et non au Programme. Par conséquent, l'élaboration par le Programme d'une stratégie précise par rapport au rôle des hommes et des femmes dans le développement n'est pas considérée comme appropriée.</p>
Interaction avec la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental	
<p>23. En ce qui concerne la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, dont la création a été proposée, la stratégie préconisée pour le Programme Pêche hauturière consiste à conclure avec cet organisme une certaine forme d'entente contractuelle sur l'exécution de ses programmes scientifiques.</p>	<p>Le Secrétariat général accepte cette recommandation. Les participants à la Deuxième Conférence des directeurs des pêches ont appuyé l'idée voulant que des services scientifiques soient fournis par le Programme Pêche hauturière à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, et ce, à deux conditions : que la prestation de ces services ne nuise pas à la qualité de ceux offerts aux États et territoires membres, et qu'elle soit financée adéquatement. Le Secrétariat général est d'avis qu'en s'associant ainsi à la Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental, le Programme ne peut que rehausser la qualité des services qu'il offre aux États et territoires membres.</p>

Conclusion

7. Le Secrétariat général est satisfait des conclusions de l'évaluation, qui se montrent très favorables à l'égard des résultats et des orientations stratégiques du Programme Pêche hauturière. La plupart des recommandations mettent de nouveau l'accent sur des activités existantes, bien que certaines d'entre elles proposent de légères modifications d'accent ou de priorité. Comme il est mentionné plus haut, la plupart de ces recommandations ont été mises à exécution au cours des deux dernières années. La principale recommandation stratégique concerne le degré de priorité accordé aux activités de développement des ressources humaines. Le Secrétariat général s'engage à accroître les activités du Programme dans ce domaine. Financé par l'UE, le projet PROCFISH a été conçu de manière à intégrer des activités particulières visant à renforcer des capacités nationales dans le domaine du suivi des ressources halieutiques, et il est prévu qu'un soutien accru en matière de renforcement des capacités analytiques sera assuré dans un avenir proche.

8. Enfin, le Secrétariat général tient à remercier l'équipe chargée de l'évaluation pour son travail, et se réjouit à la perspective de la mise en œuvre continue de ses conclusions.